Profession
Musique
n°18 • 2018
La revue de la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale

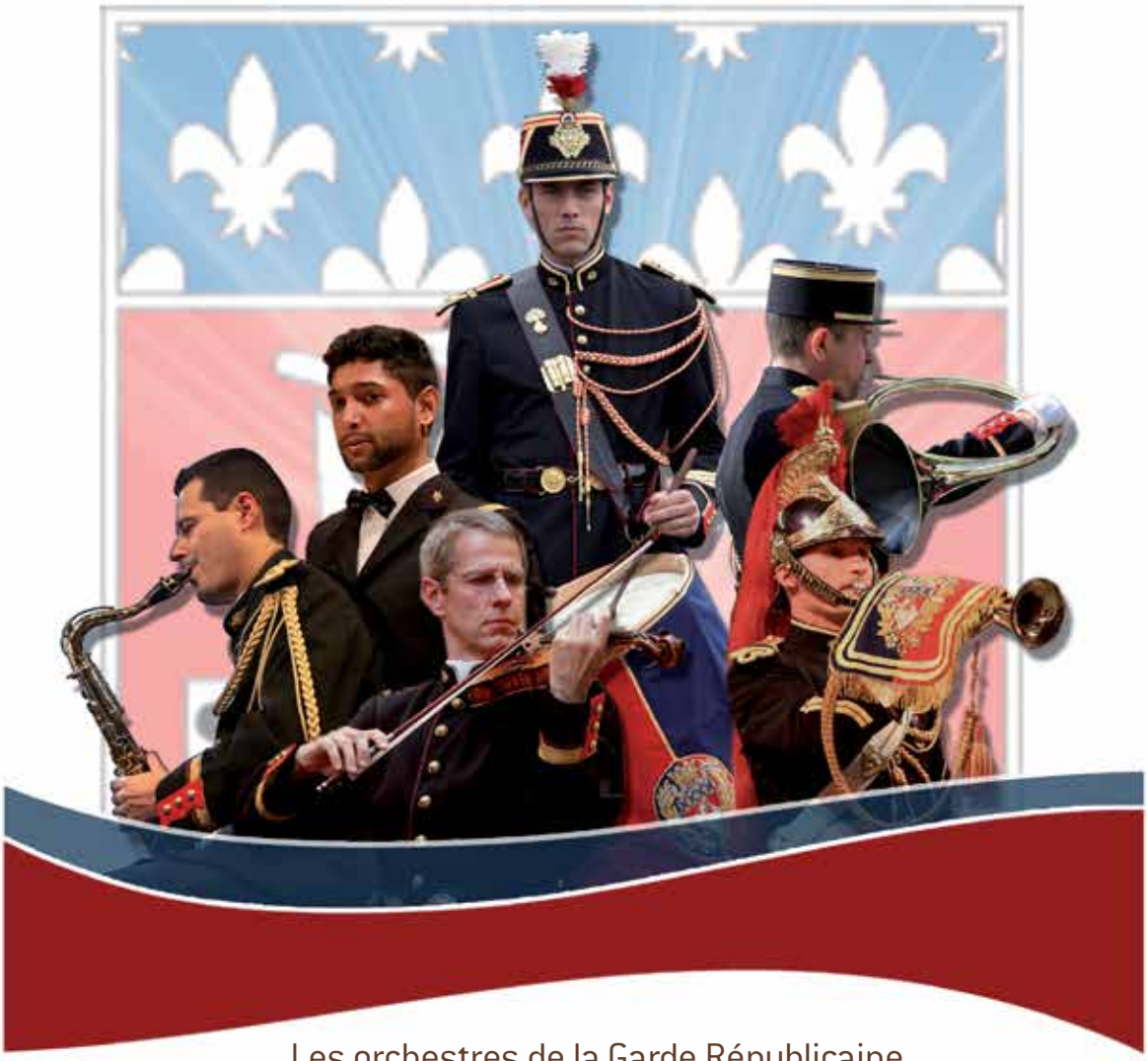

Les orchestres de la Garde Républicaine,
Musique des Gardiens de la Paix de la Préfecture de police
Musique des Sapeurs-Pompiers de Paris

« CITES, Nickel, Ivoire... la CSFI et les réglementations »

Le concours musical des familles

Edito

L'année 2017 a été riche en événements, pour la CSFI et pour la facture instrumentale dans son ensemble. De nombreuses avancées ont notamment vu le jour dans le cadre de la réglementation sur les Dalbergia. Notre travail auprès des autorités française et européenne, ainsi que notre présence aux comités annuels de la CITES et notre rôle important au sein de la coalition internationale de la facture instrumentale y sont pour beaucoup et nous sommes très fiers des clarifications obtenues lors du Comité Permanent fin novembre 2017 (cf l'article page 6). Cette année, nous continuons à suivre de près les sujets qui vous intéressent.

Il y a deux autres dossiers que nous suivons avec attention depuis plusieurs mois – et sur lesquels nous faisons le point page 8 - qui vont aboutir au niveau de l'Union Européenne en 2018 : la question de l'inclusion, ou non, des instruments de musique dans la réglementation sur le nickel et le projet de nouvelle réglementation européenne sur l'ivoire.

La grande étude économique sur le marché de la facture instrumentale en France, que nous avons initiée avec la DGE et qui a été menée par le Crédoc, va également prendre fin cette année. Nous vous donnons ici un aperçu des résultats qui seront présentés officiellement à Musicora et publiés courant juin (page 13).

2018 c'est également le 170ème anniversaire de l'Orchestre de la Garde Républicaine à laquelle nous avons décidé de consacrer notre couverture. Nous profitons de cette occasion pour vous faire découvrir dans cette édition quelques orchestres officiels, parfois trop peu connus (page 10-11).

Enfin, nous avons souhaité apporter un éclairage tout particulier au Concours Musical des Familles, dont la 8ème édition se tiendra à l'automne. Nous sommes allés rencontrer son Président et une famille fidèle qui a déjà participé quatre fois au concours (page 9).

Très bonne lecture à tous !

Musicalement,

Jérôme Perrod
Président de la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale (CSFI)

Sommaire

Du côté de la CSFI p.3

Du côté des membres p.4

Les fabricants d'instruments de musique, une espèce en danger p.6

Les règlementations européennes sur l'ivoire et sur le nickel p.8

Le Concours Musical des Familles p.9

La Garde Républicaine p.10

La musique des Sapeurs-Pompiers de Paris, Musique des Gardiens de la Paix de la Préfecture de police p.11

Évaluation du marché de la facture instrumentale française p.13

Musicora p.14

Vers un développement de la pratique instrumentale dans les établissements scolaires ? p.15

La CSFI : repères historiques p.16

Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale (CSFI)
9, rue Saint-Martin - 75004 Paris
Site Internet : www.csfi-musique.fr
01.83.06.02.40 / 06.16.58.61.51
Courriel : contact@csfi-musique.fr

Couverture et photo de couverture : © Garde républicaine - David Mendiboure

Conception graphique : Desiderata

Du côté de la CSFI

Jérôme Perrod, Président

“Nous souhaitons insuffler une nouvelle énergie basée sur les thématiques : Pédagogie, Transmission et Communication, telles seront nos priorités. Avec les quatre autres membres et spécialistes qui constituent le bureau, nous aurons à cœur de défendre les couleurs de la facture instrumentale made in France. Notre mission est que le savoir faire d’excellence, qui habite les luthiers français représentés par la chambre syndicale soit mis en lumière.”

Né en 1963, Jérôme Perrod est diplômé d’Ecole Polytechnique et des Ponts & chaussées, formation complétée par un passage à la Harvard Business School.

Fanny Reyre Ménard, Vice-Présidente

Fanny Reyre Ménard, luthière Maitre Artisan des Métiers d’Art, est installée à Nantes depuis 1988. Au sein de l’Atelier du Quatuor avec son mari Eric Ménard, elle s’occupe de nombreux musiciens élèves, amateurs et professionnels, dans un arc Grand Ouest allant de l’Aquitaine à l’Irlande en passant par la Bretagne. Fanny Reyre Ménard, fabrique, répare et vend violons, altos et violoncelles.

Très investie dans le monde associatif en faveur de l’enseignement artistique entre 2002 et 2016, elle est Présidente d’honneur de la fédération FUSE (fédération des usagers du spectacle enseigné). Depuis 2016, elle siège à la Chambre des Métiers des Pays de la Loire en tant que représentante des métiers d’art. Membre de la CSFI depuis 2011, elle en est la vice-présidente depuis 2015 et porte le dossier de la réglementation des bois de palissandre dans les négociations internationales auprès de la CITES.

Bernard Maillot, Trésorier

En 1978 Bernard MAILLOT crée la société SAVAREZ S.A. dont l’activité de fabrication de cordes, mondialement connues, est l’héritage d’une longue histoire et d’un savoir-faire transmis de génération en génération depuis 1770.

Président de la société SAVAREZ , Bernard MAILLOT est aussi Président de la société AUBERT LUTHERIE à la suite de la reprise par SAVAREZ, en 1997, de cette société qui fabrique des chevalets d’instruments de réputation internationale.

En parallèle à ses activités à la tête de SAVAREZ, Bernard MAILLOT a assuré la présidence de la Chambre Syndicale de 1978 à 1997.
Il reste aujourd’hui Président Honoraire de cette association et membre du Bureau, en tant que Trésorier.

Jérome Selmer, Vice-Président

Jérôme Selmer, Directeur Général des établissements Henri Selmer Paris, entreprise familiale depuis quatre générations, spécialisée dans la fabrication des instruments de musique à vents.

© Henri Selmer Paris

Membre de la CSFI depuis de nombreuses années et également représentant de la CSFI au Conseil d’Administration de l’ITEMM (Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique), il est très investi aux cotés de la profession. Jérôme Selmer est fier de pouvoir donner de son temps pour valoriser les nobles causes de notre profession comme l’a toujours fait la famille Selmer. A travers la pratique musicale, la défense et la reconnaissance de nos métiers en soutenant la formation, et en portant l’image du savoir-faire français à travers le monde.

Philippe Coutureau, Secrétaire général

Philippe Coutureau, Directeur Général de la succursale française du plus important fabricant mondial d’instruments de musique.

Yamaha est membre sans discontinuer de la CSFI depuis la présence en France de sa filiale en 1973, et a depuis cette date activement participé aux actions menées par la CSFI, aussi bien par sa présence au Bureau de la CSFI qu’à travers l’ensemble de ses commissions de travail avec une priorité affirmée : le développement de la pratique instrumentale en France.

Les missions de la CSFI

- **Rassembler** les fabricants d’instruments de musique, importateurs, distributeurs
- **Faire connaître** et **valoriser** les savoir-faire
- **Encourager** la pratique de la musique dès le plus jeune âge
- **Fédérer** les dynamiques pédagogiques, artistiques, économiques
- **Promouvoir** la fabrication instrumentale française
- **Soutenir** les métiers et **former** les talents

Du côté des membres

SELMER : la carte de l'élégance

© Selmer

Henri SELMER Paris présente une finition exceptionnelle pour les clarinettes.

Depuis la création de la société les musiciens sont le point de départ de toutes nos aventures et la série noire que nous vous présentons l'illustre une de fois plus.

Il y a environ 3 ans, lors d'une de ses visites à Paris, Michael Lowenstern, clarinettiste basse newyorkais de renom, nous fait part de son envie d'une clarinette basse entièrement noire ! Il nous arrive de customiser des instruments à la demande de musiciens prestigieux et c'est ce que nous avons fait pour Michael : une basse Privilège en ébène au clétage noir.

Quelques mois plus tard c'était au tour de l'inclassable artiste Yom de nous demander de customiser une Présence avec des clés noires.

Rapidement d'autres musiciens ont remarqué ces instruments uniques et nous en ont demandé la fabrication.

La définition acoustique de l'instrument reste la même, c'est la finition du clétage et de sa garniture (boules, repose pouce, viroles…) qui change. Nous recouvrons ces pièces d'une finition noire raffinée et durable.

Aujourd'hui, Henri SELMER Paris est heureux d'ajouter cette finition à son catalogue pour les modèles sib, la et basse Privilège, ainsi que sib et la Présence.

Veuillez accorder à ces instruments exceptionnels un délai de livraison de 3 mois.

© Selmer

YAMAHA

Fin d'année 2017 festif chez Yamaha !

De nombreux artistes et fans de batterie sont venus célébrer avec Yamaha les 50 ans de ses batteries. Pour l'occasion, une deuxième édition du Yamaha Drums Show, avec près de 40 artistes (batteurs et non batteurs) s'est déroulée dans la salle du Plan. Plus de 4h30 de concert avec plus de 20 prestations ! Le Drums Show a débuté avec des Masterclass de : Dafnis Prieto, batteur cubain et du français Nicolas Bastos, (groupe DAGOBA).
Du côté matériel : présentation inédite de EAD-10 pour batterie acoustique.
Cerise sur le gâteau, un final avec : Nicolas Viccaro, André Ceccarelli & Dave Weckl !

© S. Cabaret

© Yamaha

Titanium Sound

La musique est un art collectif par excellence. Issu des pédagogies d'éveil créativité, l'INSTRUMENTARIUM PEDAGOGIQUE TITANIUMSOUND est conçu pour imiter et pour interpréter du répertoire, mais essentiellement pour EXPLORER LE MONDE SONORE EN TOUTE LIBERTE. Il est le fruit de dix années d'une intense collaboration avec des pédagogues, des compositeurs et des laboratoires d'acoustique, et de partenariats avec des musées, des universités, des conservatoires, des établissements spécialisés et hospitaliers et des Instituts de Formation des Musiciens Intervenants à l'école. Les claviers accordés sont fabriqués en titane et en acier inoxydable marine, en correspondance aux normes sanitaires et environnementales, GARANTIS A VIE. Contribuons à une accessibilité pour tous à la création musicale.

LES HARPES CAMAC
FRANCE

Nouvelles harpes Grand-Concert Camac : Canopée et Art Nouveau

Pendant quinze années de recherche et d'expérimentation, Jakez François et les ingénieurs des Harpes Camac ont travaillé pour mettre au point leur nouvelle génération de harpes Grand-Concert, des instruments au timbre rond et défini, riche et puissant. Tout en s'inscrivant dans l'héritage de la harpe française, ils font preuve d'innovations acoustiques et mécaniques. Et pour sublimer ces instruments, Les Harpes Camac se sont associées au talent de deux artisans aux savoir-faire exceptionnels.
Avec « Canopée », Jocelyne Réal, Meilleur Ouvrier de France, nous dévoile un chef-d'œuvre de marqueterie dont elle a réalisé le motif floral et végétal. Bois et nacre constituent l'âme de cette création alliant la beauté des entrelacs à la noblesse des essences rares.

Le sculpteur Jean Bernard Jouteau est le père de cette création originale qu'est la harpe « Art Nouveau », inspirée des grands noms de la « Belle Epoque », un style ancré dans la modernité pour offrir une sonorité trouvant ses racines dans la musique impressionniste.

Après avoir ébloui les participants au Congrès Mondial de la Harpe à Hong-Kong et au festival Camac de Washington, ces harpes ont été dévoilées en France lors du concert des harpistes Isabelle Moretti et Sylvain Blassel à la Salle Cortot et seront présentées en 2018 en Russie, en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Pologne, à Singapour, en Corée du Sud et en Chine.

VANDOREN

2018 sera pour Vandoren l'année de l'inauguration de ses nouveaux ateliers, toujours exclusivement localisés dans le Var, et qui représentent une extension de 50% de sa surface. Après l'énorme succès du bec de clarinette sib BD5, qui offre la particularité de procurer une sonorité très ronde et pleine, y compris dans le registre aigu, la gamme Black Diamond s'élargit maintenant aux clarinettes mib, alto/cor de basset. Pour clarinette basse, c'est le premier bec permettant de jouer cet instrument avec un ressenti proche de la sib.

En saxophone, le bec ténor V16, décliné en 7 ouvertures, est maintenant proposé avec une chambre large (« L ») en plus de la chambre medium. Profondeur de son résolument « vintage». Incroyable homogénéité et souplesse dans tous les registres.

www.vandoren.fr

Vidéos : www.vandorentv.com

ALADFI

Comme chaque année l'ALADFI (Association de Luthiers et Archetiers pour le Développement de la Facture Instrumentale) participera au salon MUSICORA à Paris.
Un stand collectif de 360 m² rassemblera une trentaine de luthiers et archetiers qui présenteront leur production autour de concerts, animations, échanges...
En plus des cours de formation continue ouverts à tous les professionnels du secteur, le dynamisme de l'ALADFI s'est illustré en 2017 par l'élaboration et l'édition du livre sur Nicolas LUPOT, fondateur de la lutherie Française moderne sur lequel on ne trouvait jusqu'à nos jours que très peu de documentation illustrée. Cet ouvrage est d'ailleurs encore disponible à la vente: renseignements sur :

www.aladfi.com

BUFFET CRAMPON

La clarinette LÉGENDE surprendra par la précision de son intonation et sa rapidité de mise en vibration. Son timbre précis et centré propre à cette nouvelle famille de perce arbore des colorations vives et feutrées. D'une prise en main intuitive, elle laisse le musicien s'exprimer librement tant sur le plan acoustique que musical. Sa mécanique précise et fiable est idéale pour les clarinettistes aux exigences les plus hétéroclites.
Le hautbois Virtuose est le résultat de 190 ans de savoir-faire et d'une recherche constante d'innovation ayant justifié trois dépôts de brevets.
La longueur unique du corps du haut est conçue pour garantir la continuité du souffle dans l'instrument. Le résultat : un hautbois parfaitement homogène de la note la plus aigüe à la plus grave, ainsi qu'une fluidité de jeu remarquable.

© Buffet Crampon

© Buffet Crampon

Accessoires clarinette basse

La clarinette basse s'équipe d'un nouveau bocal et d'un pavillon ICON en cuivre rouge vernis. Le bocal est en deux parties et réglable. ICON apporte un nouveau confort de jeu, une meilleure souplesse dans les intervalles ainsi qu'une projection et puissance exceptionnelles.

www.buffet-crampon.com

© Buffet Crampon

Les fabricants d'instruments de musique, une espèce en danger

Rappel du contexte

Depuis le 02 janvier 2017, la CITES *(Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction)* a classé à son annexe II sous une nouvelle annotation (#15) des espèces de bois tropicaux en danger dont le commerce international nécessite dorénavant des permis d'exportation, que ce soit pour les grumes et bois sciés ou pour les produits finis et donc **les instruments de musique.** Toutes les espèces de palissandre (dalbergia), très utilisées par les fabricants d'instruments de musique, sont dorénavant réglementées. Une baisse significative de 20% a été enregistrée dès le premier trimestre 2017 dans le commerce international des instruments dotés de palissandre. Cette chute est due en partie à des interprétations différentes de l'annotation #15 d'un pays à un autre qui retardent ou parfois annulent les transactions commerciales.

Fanny Reyre-Ménard

Michael Jousserand

Jacques Carbonneaux

Les actions du secteur de la facture instrumentale

Dès le mois de novembre 2016, la CSFI a mis en place une équipe dédiée à la CITES en collaboration avec la CAFIM. Elle est représentée par Fanny Reyre-Ménard (luthière violon et vice-présidente de la CSFI), Jacques Carbonneaux (chargé de mission CSFI et vice-pdt de l'APLG, association de luthiers guitare) et Michael Jousserand (Ingénieur R&D chez Buffet-Crampon et représentant CAFIM). Cette équipe est en contact avec l'autorité CITES en France qui dépend du Ministère de la Transition écologique et solidaire, avec l'autorité CITES de l'Union Européenne qui dépend de la Direction de

Session plénière comité permanent CITES NOV 2017

l'Environnement de l'UE. Elle a participé au Comité pour les Plantes de la CITES en juillet 2017, ainsi qu'à son Comité Permanent en novembre 2017 et prend part depuis à une coalition internationale du secteur des instruments de musique qui regroupe des fabricants industriels, des artisans et des associations de musiciens du monde entier.

Cette coalition a soumis aux autorités CITES une proposition de clarification de l'annotation #15 qui a été étudiée au Comité Permanent CITES (SC69) cité ci-dessus. Le résultat du travail du Comité Permanent répond aux recommandations présentées par la CSFI/CAFIM et par la coalition internationale. Seul un point reste problématique : celui des expositions et salons qui sont considérés comme «commerciaux» et nécessitent donc des documents CITES différents selon s'il y a vente ou non pendant le salon.

D'autres problématiques sont à ce jour en cours d'être résolues. C'est le cas de l'Inde, premier exportateur de palissandre indien (dalbergia latifolia) qui a émis une réserve sur le classement des dalbergia en janvier 2017. Le commerce des produits contenant du dalbergia exportés par ce pays est donc soumis à un régime spécifique en vertu des règles CITES. Cependant, l'Inde n'a pas répondu en temps et en heure aux attentes de la CITES rendant problématique l'obtention de permis d'importation en UE. Ce point est en voie de se débloquer depuis que l'Inde a officiellement notifié aux parties CITES sa décision de délivrer les informations nécessaires. Cet effort est un premier pas qui doit être suivi par la levée de la réserve émise par l'Inde.

L'autre point délicat est l'objectif de convaincre les pays membres de la prochaine Conférence des Parties (Cop18) qui aura lieu en 2019, d'exempter les instruments de musique de cette réglementation. Pour cela, la coalition internationale s'attelle depuis le début de cette année à compiler les données d'importation des bois réglementés à la Cop17 par les fabricants, toutes familles d'instruments confondues. L'objectif est de comparer ces données aux données globales des importations de ces mêmes bois, tous secteurs confondus, et de prouver ainsi que la facture instrumentale ne met pas en danger les espèces protégées par ses activités commerciale et de production, peu consommatrices de bois tropicaux.

Prochain rendez-vous

Un groupe de travail sur les annotations, dont la CSFI et la CAFIM font bien sûr partie, a été créé lors du SC69 et devra présenter le résultat de ses travaux au prochain Comité pour les Plantes en juillet 2018.

Vandoren®
PARIS
VANDOREN
56
MANUFACTURE D'ANCHES, BECS ET ACCESSOIRES
POUR CLARINETTE ET SAXOPHONE
Depuis 1905
Pour mieux
nous connaître
SHOWROOM
56, RUE LEPIC
75018 PARIS
Tél. : 01 53 41 83 00

L'ivoire : vers une nouvelle réglementation européenne

Ponçage touche d'un piano Erard

Dans notre numéro de l'année dernière, nous vous parlions de l'arrêté modificatif au sujet de l'ivoire obtenu après négociations avec les représentants du Ministère de l'Environnement (aujourd'hui Ministère de la Transition écologique et solidaire). Cet arrêté modificatif permet aux professionnels français de la facture instrumentale de pouvoir utiliser leurs stocks d'ivoire pré-Convention et de continuer à fabriquer/restaurer des instruments avec de l'ivoire.

Aujourd'hui, c'est au niveau de la DG Environnement de l'Union Européenne que le dossier est discuté. La Commission Européenne a lancé une consultation publique (septembre-décembre 2017) pour laquelle elle a recueilli plus de 80 000 avis de citoyens européens. La CSFI était présente à Bruxelles le 8 décembre 2017 pour défendre la facture instrumentale française et discuter des possibles exceptions à mettre en place dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne.

La DG Environnement de l'UE semble avoir compris la nécessité de mettre en place une exception spécifique aux instruments de musique, pour leur voyage, leur restauration ainsi que leur fabrication, dans la mesure où l'ivoire employé est de l'ivoire pré-Convention. Le projet de nouvelle réglementation devrait être dévoilé dans les mois à venir.

La réglementation européenne sur le nickel

La réglementation européenne sur le nickel date de 1994 et a été retranscrite dans le programme REACH[1] en 2009. Elle concernait à l'origine les bijoux et piercings, en contact direct avec la peau. Aujourd'hui, la Commission Européenne a chargé l'ECHA[2] de préciser les objets répondant à la définition de « contact direct et prolongé avec la peau » citée dans la réglementation. L'ECHA a ainsi rédigé un document listant l'ensemble des objets répondant à cette définition, parmi lesquels les instruments de musique sont considérés comme un cas « borderline », la question du contact prolongé posant question puisque les musiciens bougent leurs mains et doigts en permanence.

Le nickel est notamment utilisé dans la fabrication des clés des instruments à vent ainsi que pour les cordes, en particulier celles des instruments amplifiés pour lesquels sa présence est indispensable au fonctionnement de l'instrument. Les objets répondant à la définition de l'ECHA ne pourront être mis en vente sur le marché européen que s'ils libèrent moins de 0,5 μg de nickel/cm^2/semaine. Or, il est impossible de certifier que les instruments de musique fabriqués et mis sur le marché en Europe ne dépasseront pas ce seuil. Il est par ailleurs certain que les cordes de guitares et basses électriques dépasseront ce seuil puisque la teneur en nickel de ces accessoires est très élevée. Ceci signifierait que les musiciens ne pourront plus acheter de cordes pour leurs instruments électriques au sein de l'UE.

La CSFI et son homologue européen la CAFIM suivent ce dossier depuis plusieurs mois pour alerter les personnes décisionnaires – au niveau de l'UE ainsi que dans les différents pays européens – de l'impact très lourd que l'inclusion des instruments de musique dans cette réglementation aurait sur le secteur musical en Europe. Le document rédigé par l'ECHA devrait être mis au vote au niveau de l'UE courant juin 2018.

[1] REACH est un règlement européen (règlement n°1907/2006) entré en vigueur en 2007 pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne.

[2] ECHA : European Chemicals Agency - Agence Européenne des Produits Chimiques.

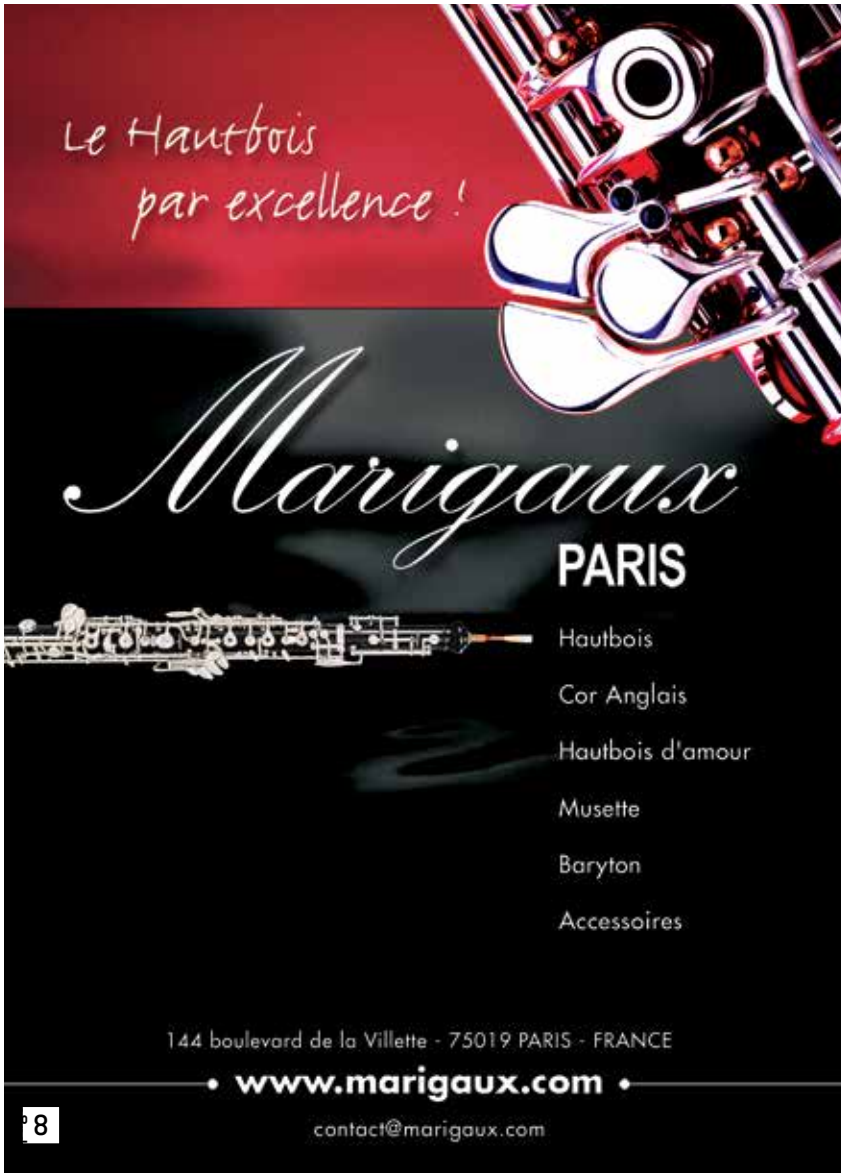

Concours musical des Familles

Jouer de la musique en famille

Portrait d'une famille de musiciens amateurs : de Roger à Margot

La famille Letertre est une fidèle du concours Musical des Familles. Elle a déjà participé à 4 éditions et obtenu deux prix. 3 générations composent l'orchestre constitué à ce jour de violon, hautbois, flûte traversière, clavecin , accordéon, saxophone, piano et guitare.

Comment la musique est-elle entrée dans la famille ?

« Par l'arrière grand-père Roger, autodidacte de la mandoline et du banjo, qui a tenu à ce que ses enfants Robert et Yolaine apprennent l'un le violon, l'autre le piano (Yolaine est devenue professeur). Robert a transmis cet héritage à la génération suivante, qui la transmet désormais à son tour ».

Comment se passe le choix des musiques, les répétitions, … ?

Même constituée de bons amateurs, la famille s'oriente sur des musiques qu'elle trouve plus simples à adapter ou plus festives comme les musiques traditionnelles du monde. Mais les projets en cours se portent aussi vers la musique renaissance et baroque (Händel, Blavet). « La musique classique demande pour des amateurs comme nous, plus de maturité, plus de technique ; la musique dite populaire est moins exigeante, plus libre. Quand on joue en famille, on s'attache parfois juste à une phrase musicale, on la développe, on y met des couleurs et des nuances propres à chaque instrument, car un orchestre familial est rarement de forme académique. »

Que vous apporte la pratique de la musique en famille ?

« Vivre des moments de partage avec les siens, la fierté du résultat d'ensemble et la fierté ressentie vis-à-vis de chacun. » « Pratiquer la musique en famille est un art de vivre, et on ne laisse personne dans son coin. »

Que recommanderiez-vous à une autre famille de musiciens ?

« De jouer avec tous, quels que soient les niveaux des uns ou des autres, notamment les plus jeunes. Faire que personne ne s'exclut de lui-même, car tout le monde peut commencer la musique et à tout âge sachant que toute contribution (si elle est maîtrisée par une adaptation adéquate de la partition) apporte toujours quelque chose de positif à l'ensemble. Jouer pour un public de temps à autre est motivant et important, enfin participer au concours musical des familles est un joli challenge qui permet aussi de rencontrer et de se mesurer à d'autres ensembles familiaux. Peu ou pas de stress pour nous mais le bonheur de jouer et d'écouter tous ensemble. »…

La totalité de l'article est disponible sur le site csfi-musique.fr

Concours Musical des Familles, son Président, mélomane passionné, Jean Marie Alexandre a suivi une formation de clarinettiste et saxophoniste.

Avocat au Barreau de Versailles, Jean-Marie est saxophoniste ténor depuis 20 ans au sein du Big Band « Merrie Hot Melodies JazzOrchestra », dirigé par Marc BRESDIN.

Rappelez-nous-en quelques mots le principe de ce concours ?

Le Concours Musical des Familles est ouvert aux ensembles instrumentaux acoustiques composés d'un minimum de 3 musiciens amateurs ou professionnels, issus d'une même famille, ou justifiant entre eux d'un lien d'alliance.

Un seul instrument amplifié peut compléter la formation et le chant est bien évidemment accepté. Chaque famille a 10 mn pour se produire dans le répertoire et le style qu'elle choisit librement. Le concours se déroule en public. Le concours offre aux gagnants 3000 €de prix, répartis selon les catégories. L'objet de ce concours est de renforcer les liens familiaux autour d'un projet culturel commun à présenter en public et de favoriser les rencontres intergénérationnelles. D'une manière générale, il a pour objet d'encourager la pratique collective de la musique. Pour préparer ce concours les membres de chaque famille participante doivent se réunir alors qu'ils sont parfois répartis sur tout le territoire. Ils nous remercient souvent d'avoir permis ces réunions.

Quel bilan faites- vous aujourd'hui, alors que vous abordez la 8ème édition du Concours ? Le concours est bien installé dans le paysage musical. Nous avons été soutenus depuis le début par des partenaires fidèles comme la manufacture d'instruments de musique Buffet Crampon, mais aussi par la presse musicale (La lettre du Musicien), les organismes comme la CMF, la FSMA, les conservatoires de Mantes en Yvelines, de Versailles et de Paris. La dernière édition s'est faite dans le cadre du salon de la Musique MUSICORA à la grande Halle de la Villette à PARIS et a bénéficié d'un retentissement de belle envergure. Pour participer activement au développement du concours musical des familles, il suffit de nous contacter à : tous.surscene@yahoo.fr. Notre site : concoursmusicaldesfamilles.com

Les formations musicales de la Garde Républicaine, en prestige français !

© Garde républicaine - David Mendiboure

Les formations musicales de la Garde Républicaine témoignent de la richesse historique, militaire et musicale de la France. Nous vous proposons une revue des ensembles d'excellence qui composent les formations musicales de la Garde Républicaine.

2018, année anniversaire pour **l'Orchestre de la Garde** ! En effet, l'origine de l'Orchestre de la Garde Républicaine remonte à 1848. Cette formation se compose de 3 grands ensembles : l'orchestre symphonique (70 musiciens), l'orchestre d'harmonie (70 musiciens) et l'orchestre à cordes (40 musiciens). L'Orchestre de la Garde Républicaine est en mesure d'interpréter tout le répertoire musical classique du XVIIème siècle à nos jours. Les musiciens peuvent également se produire dans des formations de musique de chambre : quatuor à cordes, quintette de saxophones, quatuor de clarinettes, etc…

La Musique de la Garde Républicaine est une formation de musique militaire par excellence. Elle se compose de 90 musiciens recrutés pour leurs compétences musicales et se répartit en 3 phalanges principales : l'orchestre d'harmonie, l'orchestre de la batterie fanfare et le pupitre de tambours susceptible d'évoluer en tenue napoléonienne.
Ces 3 ensembles peuvent se produire en toute autonomie de façon dynamique ou statique à l'occasion de concerts. La Musique de la Garde Républicaine est également en mesure de proposer des formations originales telles qu'un octuor de clarinettes, un quintette à vents, un quintette de jazz etc…

Le Chœur de l'Armée Française, créé en 1982, le chœur officiel de la République représente de par son caractère original et unique, l'un des fleurons de la culture dans les armées. Unique chœur d'hommes professionnel en France, il est composé de 45 chanteurs recrutés parmi l'élite des professionnels français. Il se produit régulièrement accompagné par les plus grands orchestres (Opéra de Bordeaux, Orchestre national des Pays de la Loire, Garde Républicaine…) Son répertoire s'étend de la chanson traditionnelle et populaire aux grandes œuvres classiques lyriques composées pour voix d'hommes.

Suscitant l'engouement immédiat du public avec son uniforme traditionnel, les flammes de trompettes, les tabliers des timbales et ses cuivres éclatants, la **Fanfare de cavalerie** demeure une formation très sollicitée en France et à l'étranger. Son répertoire comporte de très nombreuses musiques militaires jusqu'à un répertoire moderne arrangé pour ses instruments spécifiques. La formation peut se produire à cheval mais aussi de façon statique en concert et a également développé en son sein un orchestre de variété qui accompagne avec enthousiasme les prestations à cheval du régiment de cavalerie.

L'existence de la formation des **Trompes de chasse** est officialisée en 1989. Elle se produit lors de manifestations officielles et musicales dans l'hexagone ainsi qu'à l'étranger. Elle interprète des fanfares dites de circonstance et des fantaisies comportant des valses et autres mouvements de danse. Elle accompagne parfois d'autres instruments (piano, orgue, orchestre de chambre) et peut s'associer à la Fanfare de cavalerie. Les sonneurs de la Garde forment l'un des fleurons de la musique de chasse française et participent au maintien du patrimoine musical en maintenant la trompe de chasse à son plus haut niveau.

Nouvel ouvrage : « L'histoire des formations musicales de la Garde républicaine ».
En vente sur : cabcom.gr@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Merci au cabinet de communication :
Julie DELON & au Chef d'escadron Pierre LAMARRE

La musique des sapeurs-pompiers de Paris

© Sapeurs-pompiers de Paris

AGENDA

18 au 20/05/2018 : 60ème Pèlerinage international militaire à Lourdes (65)

26 & 27/05/2018 : Rencontre nationale de musiques militaires à Boussac (23) avec la Fanfare de cavalerie de la Garde républicaine à cheval, la Musique de la gendarmerie mobile et le Groupe de gymnastique des sapeurs-pompiers de Paris

02/06/2018 : Orchestre d'harmonie à La Pommeraye (49)

08 & 09/09/2018 : Festival « La Baule en Fanfare » à La Baule-Escoublac (44)

16/09/2018 : Festival de musiques militaires à Liège (Belgique)

28 au 30/09/2018 : « The NetherlandMilitary Tattoo » à Rotterdam (Pays-Bas)

Lors de la création du bataillon de sapeurs-pompiers de Paris, par décret impérial du 18 septembre 1811, 2 tambours furent répartis par compagnie d'incendie avec pour mission d'exécuter les sonneries réglementaires qui rythmaient la vie des casernes du réveil au couvre-feu.

En 1866, le bataillon devient régiment. On compte désormais 36 sapeurs-clairons, 1 caporal-clairon et 1 sergent-clairon. Le commandement décide de regrouper régulièrement les clairons répartis dans les compagnies d'incendie, pour des séances d'instruction et pour procéder au contrôle de leurs connaissances en matière de sonneries et marches réglementaires.

Le 14 juillet 1937, le régiment dispose d'une formation de trente clairons et six tambours.

Pendant la 2nde guerre mondiale, sous l'Occupation, d'autres instrumentistes vinrent se joindre peu à peu à cette formation. L'apport de ces bois et de ces cuivres aboutit à la constitution d'une musique composée d'une batterie et d'une harmonie, qui, dès 1943 participera à toutes les manifestations internes du régiment, ainsi qu'aux fêtes de la libération.

En 1950, la fanfare régimentaire devient musique du Régiment puis musique de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris le 1er mars 1967.

Aujourd'hui, les prestations de la musique des sapeurs-pompiers de Paris contribuent au rayonnement de l'institution et sont un vecteur de recrutement. Contribuant à maintenir le prestige et la renommée de la Brigade, la musique est sollicitée pour des concerts au profit de municipalités, d'associations et d'organismes divers. Elle participe à des projets pédagogiques auprès des établissements scolaires. Elle se produit également sur la scène internationale en participant à des festivals internationaux de musique militaire.

Chaque année, plus de 200 prestations sont ainsi effectuées.

Merci à l'Adjudant-chef Dominique FIAUDRIN
Chef de la musique des sapeurs-pompiers de Paris

Musique des Gardiens de la Paix de la Préfecture de police

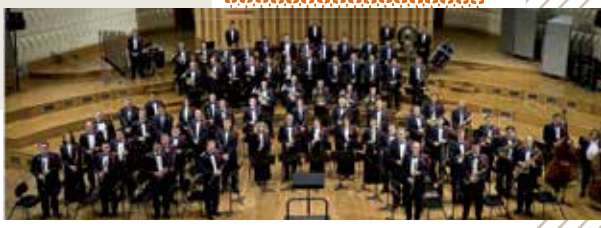

Quelles sont vos implications auprès des jeunes musiciens issus des écoles de quartier (orchestre à l'école etc…)?

Les actions de la Musique des gardiens de la paix auprès des jeunes publics sont diverses et nombreuses.

A la demande du Ministère de l'Intérieur, relayée par le Préfet de police de Paris, nous avons mené un projet historique et interactif autour du thème « 2016 : année la Marseillaise » auprès de plusieurs centaines d'élèves des écoles de Paris.

Nous menons plus particulièrement depuis plusieurs années un partenariat avec les Passeurs d'art auprès de l'orchestre qui s'est formé au collège Henri Matisse de Garges-lès-Gonesse. Celui-ci se traduit par la mise à disposition d'instruments de musique disponibles du parc instrumental de la MGP, d'une participation commune et régulière au ravivage de la Flamme sous l'Arc de triomphe, l'organisation au début de l'année 2017 de deux concerts communs, l'un citoyen avec près de 400 élèves du collège dont plus de 70 sur scènes (instrumentistes et choristes), situation reconduite le soir même pour un concert ouvert au « grand public ».

Quels sont vos concerts ou projets importants pour 2018 ?

L'année 2018 est particulièrement symbolique sur divers plans.

Il s'agit tout d'abord du centenaire de l'armistice de la Grande guerre. A ce titre, nous orientons nos actions vers les enfants des écoles avec la préparation de deux concerts thématiques à l'amphithéâtre de la Sorbonne rassemblant près de 1 000 élèves le 24 mai prochain. Incluant des élèves des classes franco-allemandes, des chants en français et en allemand seront accompagnés par l'orchestre d'harmonie, en alternance avec l'interprétation de pièces instrumentales symboliques liées à la thématique « Paris-Berlin ». De nombreux rassemblements pour la commémoration du 11 novembre dans les mairies de Paris sont prévus toujours en collaboration avec ce jeune public.

Merci à Gildas HARNOIS
Chef de la Musique des Gardiens de la Paix

La totalité de l'article est disponible sur le site csfi-musique.fr

AGENDA

- **Mai à Septembre :** Jardin du Luxembourg, Place Notre-Dame, Carousel du Louvre
- **25 novembre 2018 à 15h30 :** concert à l'église de la Madeleine sera donné le réunissant l'orchestre d'harmonie et le Grand-Orgue tenu par son titulaire François-Henri Houbart. Les œuvres rendront hommage aux combattants de la première guerre mondiale (Saint-Saëns, Liszt…).

http://www.prefecturedepolice.paris/Musique
musique-gpx@interieur.gouv.fr

Les Harpes Camac
FRANCE

De nos mains… aux vôtres

Entre respect des savoir-faire et recherche de l'innovation, Les Harpes Camac contribuent à perpétuer une tradition résolument française de harpes d'exception et poursuivent avec passion leur quête de l'excellence. Bois patiemment sélectionnés et mécaniques à la pointe de la technologie s'harmonisent grâce à l'expertise de leurs maîtres artisans, pour donner naissance à des instruments raffinés, au son riche et puissant.

Les Harpes Camac
45 ans de passion à la française

www.camac-harps.com
www.harpblog.info
www.harp-store.com

Fabriqué en France depuis 1972

THE EXCELLENCE OF FRENCH SAVOIR-FAIRE • ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT • EPV

Evaluation du marché de la facture instrumentale française

Le Bureau des biens de consommation de la DGE du Ministère de l'Économie a pris en charge la quasi- totalité du coût de cette étude et en a défini, en collaboration avec la CSFI, les clauses du cahier des charges.

L'étude a été confiée au CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des conditions de vie). Un comité de pilotage a été créé avec les membres fabricants et artisans de la CSFI, du bureau des biens de consommation et du bureau de l'artisanat de la DGE et du Ministère de la Culture..

La finalité de l'étude est de caractériser la demande sur le marché français des instruments de musique. Elle vise également à évaluer les capacités des entreprises du secteur de la facture instrumentale à se positionner sur ce marché.

Plus globalement, l'étude vise à enrichir la connaissance des pouvoirs publics et des professionnels sur l'économie de la facture instrumentale. Il s'agit notamment d'éclairer les professionnels de la filière sur leur capacité à se positionner sur le marché français et de formuler des recommandations qui, dans la compétition mondiale, permettront d'assurer la pérennité de leurs savoir-faire. Des recommandations sont également formulées à destination des pouvoirs publics, des réseaux de vente, des prescripteurs…

Deux objectifs complémentaires

Le premier a consisté à définir un état des lieux quantitatif et qualitatif de la demande (pratiques musicales notamment) sur les différents marchés de la musique en France à travers une enquête auprès d'un panel de la population représentatif de la population française. Cet échantillon a été sélectionné selon la méthode des quotas, selon des critères bien précis.

10 000 personnes (de 18 ans et plus) ont répondu sur les actes d'achats, réalisés sur une période donnée (5 ans pour les instruments, 2 ans pour les accessoires) par l'ensemble des membres du foyer. Sur cette population de répondants, 1 559 individus ont déclaré avoir acheté au moins un instrument pendant cette période. Pour cette enquête, la CSFI a constitué la liste des instruments de musique pour les cinq familles d'instruments, par catégorie et sous-catégorie et pour chacune, une échelle de prix sur trois gammes de valeur a été définie : entrée de gamme, moyen de gamme et haut de gamme.

A l'issue des analyses de cette enquête, le CREDOC a eu pour second objectif de tracer les perspectives d'adaptation de l'offre au marché domestique et, dans la mesure du possible, à certains marchés extérieurs.

Pour identifier l'offre de la facture instrumentale française, la DGE a demandé à son service statistique de livrer au CREDOC les statistiques issues des bases de données Esane1, INSEE2 et EAP3.

Un rapprochement a également été fait avec les statistiques douanières. Le CREDOC a ensuite procédé à 11 entretiens auprès de la filière d'offre, répartis par métier et secteur en fonction des contacts mobilisables via la CSFI.

Les résultats de l'étude seront officiellement disponibles à la fin du premier semestre 2018.

Une restitution de l'étude sera organisée par la CSFI, la DGE et le Crédoc lors dela prochaine édition de Musicora du 1er au 3 juin 2018.

Quelques informations résumées

- Près d'**un quart** des Français (23% en 2008, 26% en 1997) déclare savoir jouer d'un instrument de musique ;
- En terme d'achats, **les instruments à cordes pincées arrivent largement en tête des achats** devant les claviers-accordéons, les instruments à vent, les batteries-percussions et les cordes frottées ;
- En terme de gammes, **les acheteurs d'instruments à cordes pincées et instruments à vent se dirigent principalement vers le milieu de gamme**, alors que pour les claviers-accordéons et batteries-percussions, les acheteurs vont vers l'entrée de gamme ;
- On peut estimer à **25% en moyenne la part des achats d'instruments sur Internet,** toutes familles d'instruments confondues ; sauf pour les cordes frottées où on tombe à 16% (la majorité des achats se faisant chez les luthiers) ;
- On peut estimer à **30% en moyenne la part des achats d'accessoires sur Internet ;**
- L'étude auprès des acheteurs a également révélé **un manque flagrant d'entretien des instruments.** Ce manque est moins marqué pour les claviers-accordéons et cordes frottées où il y a sans doute plus une habitude/logique d'entretien. Il faut donc sensibiliser les musiciens au fonctionnement et à l'entretien de leurs instruments.

Un nouveau partenariat s'est noué cette année entre la CSFI et le salon Musicora !

Ainsi, les résultats de l'étude économique sur le marché de la facture instrumentale française qui a été lancée en partenariat avec la Direction Générale des Entreprises (DGE) du Ministère de l'Economie (cf article page 13) et qui a été menée par le Crédoc seront présentés, en exclusivité, durant le salon !

Une émission sur France Musique - qui est partenaire de Musicora et qui délocalisera son studio sur place - devrait également être organisée suite à cette présentation afin que les membres de la Chambre Syndicale puissent discuter et débattre des résultats de cette étude.

Le salon se tiendra, cette année encore, à la Grande Halle de la Villette mais à de nouvelles dates : du vendredi 1er au dimanche 3 juin 2018.

Des conférences, des concerts et de nombreux ateliers, à destination des enfants comme des adultes, seront proposés.

- **Plein tarif : 10 € • Tarif réduit : 6 €**
  Gratuit pour les moins de 12 ans.
- **Programme complet et billetterie à venir sur www.musicora.com**

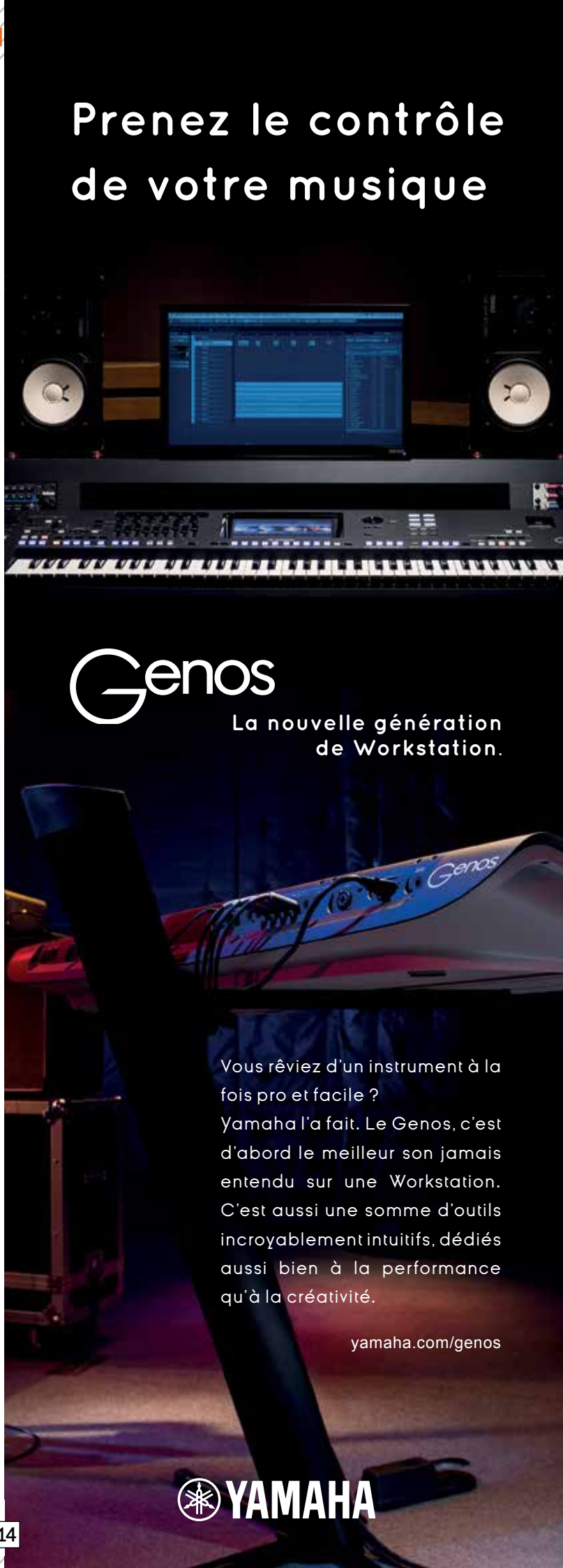

Vers un développement de la pratique instrumentale dans les établissements scolaires ?

Depuis longtemps déjà, la CSFI s'est donnée pour mission de développer la pratique musicale – et plus particulièrement instrumentale – dans les écoles.

En effet, la Chambre syndicale est intimement persuadée que la pratique d'un instrument procure de nombreux bienfaits à l'enfant : développement cognitif, rigueur, sens de l'effort et du travail, pratique collective…

C'est déjà pour ces raisons que la CSFI avait développé il y a une vingtaine d'années le dispositif Orchestre à l'Ecole qui est mené aujourd'hui par l'association indépendante du même nom.

Le gouvernement qui a été nommé en mai - en particulier la Ministre de la Culture Mme Françoise Nyssen et le Ministre de l'Education nationale M. Jean-Michel Blanquer - semble tout à fait favorable à la musique et à sa pratique. L'initiative d'instaurer une chorale dans chaque école et collège d'ici la rentrée 2019 est très louable et nous ne pouvons que la soutenir. Le souhait de la CSFI est d'aller encore plus loin dans cette démarche en favorisant et en développant les formations instrumentales dans les établissements scolaires. L'objectif est d'élaborer un dispositif qui puisse être élargi afin de toucher tous les enfants scolarisés et pas simplement quelques classes comme c'est le cas avec les projets Orchestres à l'Ecole ou Démos.

C'est notamment pour cette raison que la Chambre Syndicale a intégré en 2017 l'association Tous Pour La Musique-TPLM (www.tplmusique.org) qui réunit des acteurs de poids tels que la Sacem, l'Adami, le Snep, le Profedim…, acteurs en liens étroits avec les pouvoirs publics. Un groupe de travail, mené par la CSFI, et dédié à la question de la pratique instrumentale dans les établissements scolaires doit voir le jour prochainement au sein de TPLM.

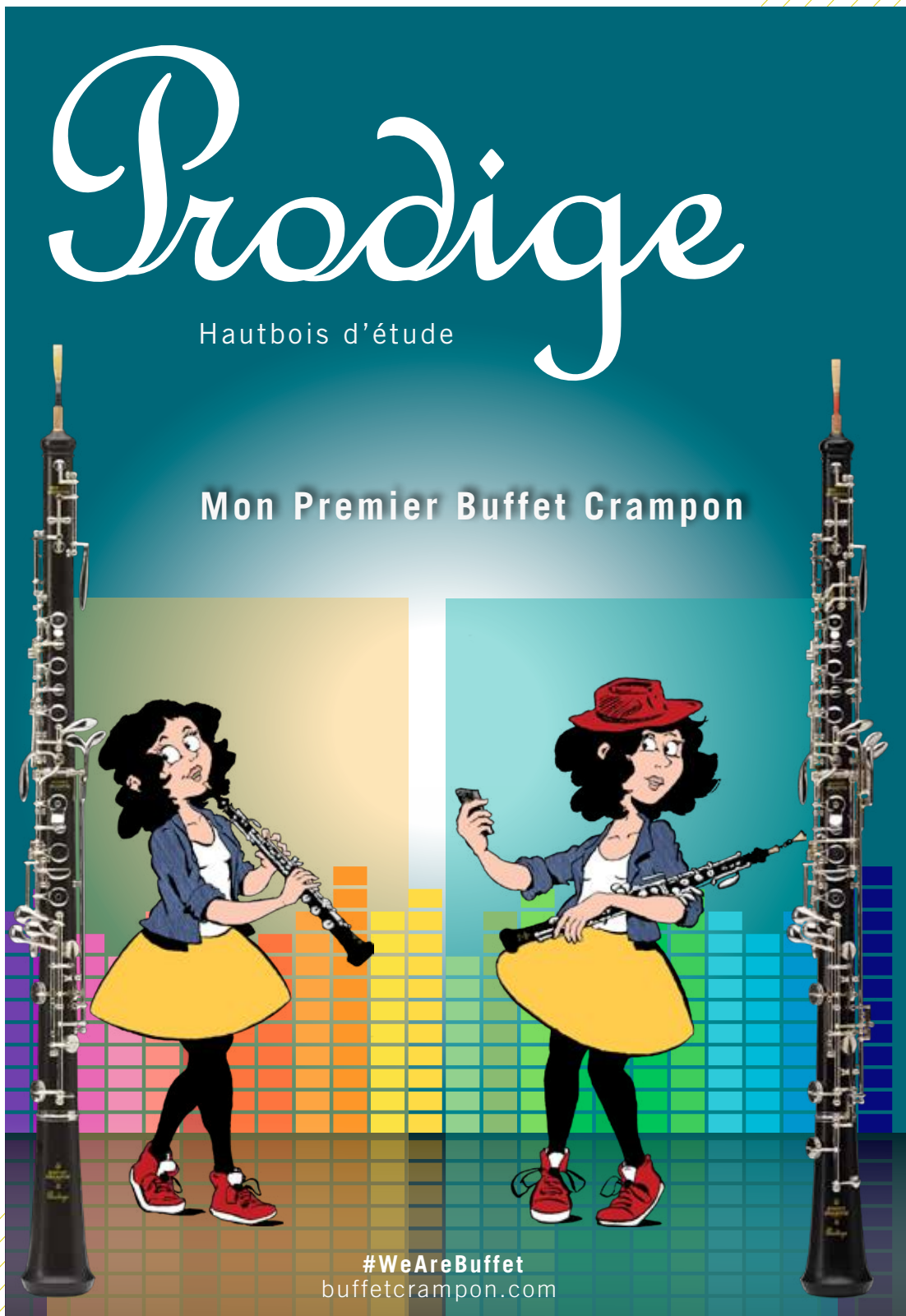

La CSFI : repères historiques

Il a été formé le **15 avril 1890** une Chambre Syndicale professionnelle sous le nom de **Chambre Syndicale des Facteurs d'Instruments de Musique,** devenue le 16 déc. 1965 **Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale.** Lors de l'Exposition Universelle de 1900, elle comptait 88 membres (71 facteurs et 17 fabricants d'accessoires et fournitures)

Annuaire de 1893 : 10 rue de Lancry, 10ème. Pdt d'honneur : Cavaillé-Coll (orgues), **Pdt : Jérôme Thibouville-Lamy.** Vice-Pdts : Edmond Gouttière (pianos Elcké), Gustave Lyon (dir. Pianos Pleyel) ; Secrétaires MM. Girard (pianos), Silvestre (luthier). Trésorier : M. Seches (orgues Alexandre). **Gustave Lyon a été Président de la C.S.F.I. de 1893 à 1908 environ.**

Annuaire 1921 : La CSFI est 163 rue Saint Honoré, 1er. Pdts d'honneur : MM Blondel (Pianos Erard) et G. Lyon. Vice-Pdts d'honneur : Acoulon, Burgasser et Gouttière. **Pdt : Albert Caressa (luthier),** Vice-Pdts : Hugues-Emile Blondelet (Thibouville-Lamy + Pdt ch synd. Luthiers Mirecourt), A. Douillet (mécanique de pianos), E. Gaveau (pianos), J. Herrburger (pièces pour mécanique et claviers), Ch. Mutin (orgue, successeur de Cavaillé-Coll). Organisé en 6 Groupes d'instruments ou accessoires dont chacun de ces Messieurs était Président. Parmi les membres : Klein (pianos), Kasriel (harmoniums), Limonaire (orgues automatiques) ; vents : Mme Besson, MM Evette & Schaeffer, M. Gaudet, Lorée Fils, J.B. Martin, etc., le luthier Vatelot Père,… Magazine depuis 1911.: « Musique et Instruments », 15 rue de Madrid.

Il existait à Lyon une « Chambre Syndicale des instruments de Musique « 15 rue de la République. Pdt : M. Cousin. Et à Mirecourt une « Chambre Syndicale des Luthiers fabricants d'Instruments de Musique et Accessoires ». Pdt d'Honneur M. Acoulon (J. Thibouville-Lamy & Cie), Pdt actif : M. Blondelet (même maison), Vice-Pdt Marc Laberte (maison Laberte-Humbert frères et Fourier-Magnié)

Annuaire 1929. Le bureau de la rue St Honoré est quasiment le même. Mais il existe une **« Chambre syndicale des Fabricants français d'instruments de musique à vent en cuivre et en bois et de leurs accessoires »** à l'ancien siège de la CSFI 10 rue de Lancry. Pdt : Jean Couesnon. Vice-Pdts : MM Gras et Dolnet. Trésorier : M. Leblanc. Secrétaire : M. Chédeville.. Comité directeur : Auguste Buffet, Courbe, Delaunay, Gaudet, Pierret, Siour. Il existe également une **« Chambre syndicale des Editeurs de Musique instrumentale »** au 20 passage du Grand Cerf (donc au siège parisien de Buffet). Pdt : M. Evette. Vice-Pdt M. Fallon. Secrétaire : M. Sudre. Membres : MM. Andrieu, Bajus, Mlle Bethune, MM. L. Billaudot, E. Gaudet, P. Naudin, Salabert, Schoenaers (ancienne maison Millereau),

La seconde moitié du XXe siècle est mieux connue des adhérents : **Georges Selmer est Président, le siège est 1 rue de Courcelles.** Années 80-90 : **62 rue Blanche (9ème arr.),** Président (1982-97) **Bernard Maillot** (cordes Savarez) Puis **Patrick Selmer 1997- 2015**. En 1997, Cl Rigoutat est Trésorier, Yves Rilba Pdt section facteurs instr. à vent, J. Pierre Bourgeois (Pdt section Importateurs), Jean-Yves Rouveyre (Pdt section Luthiers), Rosyne Charle (Pdte section artisans de l'UNFI). P. Selmer réorganise les Sections catégorielles en Commissions, que nous connaissons aujourd'hui. Le bail de la rue Blanche n'étant pas renouvelé, **la CSFI déménage de 2010 à 2015 au 2 rue Henri Chevreau, 20ème. Puis au 36 rue Dunois, 13ème (été 2015-été 2016, actuellement siège de l'assoc. OAE).** Et donc nous voici depuis juillet 2016 au 9 rue Saint Martin…

L'historique de la CSFI reste à écrire. Si vous avez des éléments, n'hésitez pas à en faire part au siège de la CSFI ou à jmpaul@vandoren.fr

ADHESION A LA CSFI

- Pour connaître les conditions d'adhésion à la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale, vous pouvez vous rendre sur notre site (www.csfi-musique.fr) , rubrique CSFI, « Devenir membre de la CSFI »
- Vous pouvez également prendre contact avec la Déléguée générale de la CSFI Coraline Baroux-Desvignes par mail ou par téléphone : contact@csfimusique.com / 01.83.06.02.40 / 06.16.58.61.51

Les adhérents de la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale (CSFI) en 2018

- ALADFI
- Algam SAS
- APLG
- Arpèges
- Atelier des Vents - Tarbes
- Atelier du Quatuor
- Atelier La Petite Harmonie
- Atelier Musique
- Aubert Lutherie
- BAM
- Betbeder Musique
- Buffet Crampon
- Casio
- Chambre Syndicale des Métiers de la Musique (CSMM)
- Charles-Luc Hommel
- Chevalets Despiau SARL
- Christian Renambatz
- Christopher Clarke
- Dupont-Metzner
- Etienne Holmblat
- Europiano France - AFARP
- Europiano France
- AFARP
- Flûtes Parmenon
- GB Lutherie
- GLAAF
- H. Selmer & Cie
- Harpes Camac
- Hohner
- ITEMM
- La Boîte à Musique ·
- L'atelier des vents
- Lorée de Gourdon
- Marca et Cie
- Marigaux
- Marion Pianos
- Musique et Art
- Pianos Annett
- Pianos Balleron
- Pianos Nebout
- Rigoutat et Fils
- Savarez SA
- Steinway & sons France
- Titanium Sound
- UNFI
- UNIFA
- Vandoren
- Woodbrass
- Yamaha